

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – MM. Lucas ALBERI – Julien DINO – Patrice PIERRE JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – David LUTIN – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

.....
Date d'envoi de la convocation : 07 Juin 2023

Date d'affichage : 07 Juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Absents : 8

Procurations : 5

Appelés à voter : 32

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

**ELECTION D'UN PRESIDENT DE
SEANCE POUR L'ADOPTION
DES COMPTES AMINISTRATIFS
DE LA VILLE DU GOSIER ET DE
SES BUDGETS ANNEXES**

CM-2023-5S-DAJ-39

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion;

Vu le rapport de présentation du maire ;

Considérant ce qui a été exposé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 27 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à l'élection d'un président de séance pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs 2022 de la ville du Gosier et de ses budgets annexes.

Article 2 : D'élire Madame Liliane MONTOUT, 1^{ère} adjointe au Maire, comme présidente de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2022 de la ville du Gosier et de ses budgets annexes.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUIN 2023

Et publication ou notification
le

28 JUIN 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2023

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Cédric CORNET -

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAIDE -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election d'un président de séance pour l'adoption des comptes administratifs de la Ville du Gosier et de ses budgets annexes.

Date de transmission de l'acte : 28/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2023

Numéro de l'acte : CM20235SDAJ39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230613-CM20235SDAJ39-DE

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres